Ford Blanquefort : le Comité d'Entreprise assigne la direction en justice

Lundi 29 juin 2015 à 18h43

Le groupe Ford était cité à comparaître ce lundi après-midi en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux. Les élus du CE et la CGT attaquent la direction pour ne pas avoir respecté son engagement de maintenir 1.000 emplois sur le site de Blanquefort. La décision a été mise en délibéré au 24 août.

L'entrée du site Ford , à Blanquefort © Radio France

"Il faut que les pouvoirs publics interviennent à nouveau"
Le reportage de Pierre-Marie Gros

Le Comité d'Entreprise de Ford Blanquefort a trouvé un nouveau moyen de se faire entendre : avec la CGT, les élus du CE assignaient ce lundi après-midi en référé leur direction devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux.

Maintenir 1.000 emplois à Blanquefort

Les plaignants attaquent la société pour non respect de l'engagement pris lors du rachat en janvier 2011, de maintenir sur le site 1.000 emplois . Ils jugent également "illicite" le prêt de main d'oeuvre "illicite" à l'usine voisine de Getrag, et pour ce prêt de main d'oeuvre, reprochent à la direction de ne pas avoir consulté le Comité d'Entreprise.

Maître Max Bardet , l'avocat du groupe Ford, n'a fait aucune déclaration à la presse après l'audience. Devant le tribunal, il a expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un engagement ferme de la part du constructeur automobile américain, mais d'un objectif affiché.

"C'est un engagement écrit, pris sur 5 ans lors d'un accord-cadre signé en mai 2013. Est-ce que vous pensez un instant qu'un industriel averti comme Ford ait pu prendre cet engagement à la légère? Le groupe Ford est très florissant en France, en Europe et à l'international. Il savait très bien ce qu'il faisait" - Maître Monique Gédon, l'avocate du CE et de la CGT.

Maître Monique Guédon, l'avocate du CE de Ford Blanquefort © Radio France

"Le groupe Ford savait à quoi il s'engageait" , selon Maître Monique Guédon, avocate du Comité d'Entreprise de Ford.

Il y a sur le site de Ford Aquitaine Industries 1.200 salariés, a également expiqué l'avocat de Ford pour prouver que cet objectif a été atteint.

"Bien sûr, il y a 1.200 contrats de travail. Mais sur ces 1.200, il y a plus d'une centaine de pré-retraités, qui sont dispensés de travail, donc qui restent à la maison. Il y en a également une soixantaine en longue maladie, et puis il y a les contrats d'apprentissage. Nous, ce que l'on compte, ce sont ceux qui sont dans l'atelier, à fabriquer quelque chose. Et là, nous sommes moins de 1.000." - Gilles Lembersand, le secrétaire du Comité d'Entreprise de Ford Blanquefort.

Par cette action en justice, **les élus du CE veulent aussi dénoncer le silence de l'Etat et des collectivités locales : région, département, métropole, qui ont accepté de verser au total 46 millions d'euros d'aides publiques en 5 ans**, des aides conditionnées au maintien de ces 1.000 emplois.

"Il faut que les pouvoirs publics interviennent à nouveau, car c'est totalement dingue qu'ils puissent filer de l'argent sous conditions, et ne rien faire lorsque Ford ne remplit pas ces conditions." - Philippe Poutou, délégué CGT.

Les élus du CE de Ford en discussion avec leur avocate © Radio France

Le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a mis sa décision en délibéré. Quelle que soit l'issue de cette bataille judiciaire, les élus estiment qu'elle n'aura pas été tout à fait vaine. Depuis que cette action en justice a été lancée, expliquent-ils, il n'y a plus que 12 salariés mis à disposition de l'usine voisine de Getrag,